ÉVOLUTION DES POPULATIONS D'ONGULÉS SAUVAGES

FFH 10

Les ongulés sauvages (cerfs, chevreuils, sangliers) sont une composante fondamentale de nos milieux forestiers et ruraux: influence sur la dynamique de la végétation forestière (dispersion des graines p. ex.), tourisme… Mais en Wallonie comme dans les pays voisins, une augmentation continue de leurs populations est observée depuis plusieurs décennies, avec des répercussions importantes sur les milieux (impacts sur la biodiversité, obstacle à la régénération naturelle, dégâts…)[1].

Récente inversion de tendance ?

Depuis 1980, l'augmentation des populations a été continue: selon les estimations d'effectifs au printemps avant les naissances (basées sur le nombre d'animaux abattus à la chasse ou trouvés morts au cours de la saison de chasse ayant débuté l'année précédente), les populations de chevreuils et de cerfs ont doublé respectivement entre 1980 et 2005 et entre 1980 et 2010 et les populations de sangliers ont plus que triplé entre 1980 et 2012. Mais la tendance pourrait être en train de s'inverser: une diminution des populations est observée depuis ces pics d'effectifs, de 3%/an entre 2005 et 2016 pour le chevreuil, de 6%/an entre 2010 et 2016 pour le cerf et de 6%/an entre 2012 et 2016 pour le sanglier. Cette apparente tendance à la baisse est encourageante pour l'atteinte d'un équilibre forêt-ongulés. Toutefois, ces valeurs sont à prendre avec précaution du fait des incertitudes liées aux méthodes de recensement[2]. En outre, les données sont partielles de 2013 à 2016. Un autre indicateur, l'indice nocturne d'abondance, calculé pour le cerf depuis 2010, permet d'établir des tendances d'évolution démographique. Il fournit non pas une densité absolue mais un indice kilométrique[3]. Il est resté stable entre 2013 et 2016 dans un peu plus de 62,5% des (secteurs de) Conseils cynégétiques (CC), en baisse dans 20% et en augmentation dans 17,5%[4].

Effet cumulatif de facteurs naturels et anthropiques

L'augmentation des populations ces dernières décennies s'explique par une combinaison de facteurs réduisant l'effet de la sélection naturelle: absence de prédateurs naturels, périodes hivernales clémentes ou disponibilité importante en ressources alimentaires naturelles (fruits, bourgeons, jeunes pousses…) ou artificielles (nourrissage[1], cultures diverses…). Par ailleurs, les prix élevés des locations de chasse défavorisent souvent les candidats locaux au profit de chasseurs extérieurs moins présents sur le terrain et poussent certains responsables de chasse à favoriser le maintien de densités élevées, en épargnant les reproductrices, pour satisfaire et conserver leurs actionnaires.

Mesures mises en œuvre pour revenir à l'équilibre

Depuis 1989, des plans de tir pour le cerf sont délivrés annuellement par le Département de la nature et des forêts aux CC. Entre 2011 et 2016, le nombre de cerfs non boisés prélevés est resté inférieur à la somme des minima imposés[4]. Le chevreuil et le sanglier n'ont pas fait l'objet de plans de tir mais les périodes de chasse de ces espèces ont été progressivement allongées à partir de 2004[5]. D'autres mesures ont été programmées en 2012 dans la Stratégie de réduction des populations de grands gibiers (certaines ont depuis lors été annulées)[1]. Enfin, un réseau d'enclos-exclos[6] a été installé en 2016 en forêt publique (850 dispositifs) et privée (une centaine) afin d'y réaliser des relevés de végétation. Il permettra à terme de mieux évaluer l'équilibre forêt-ongulés.

[1] → FFH 11 | [2] L'estimation de la densité est la moins biaisée chez le cerf. | [3] Nombre de cerfs observés par kilomètre parcouru sur base d'un ensemble d'itinéraires permanents | [4] SPW - DGO3 - DEMNA & DNF, 2017 | [5] Pour le sanglier, la chasse à l'approche et à l'affût est ouverte toute l'année depuis 2006. | [6] http://biodiversite.wallonie.be

Fig. FFH 10-1 Estimation des populations d'ongulés sauvages en Wallonie*

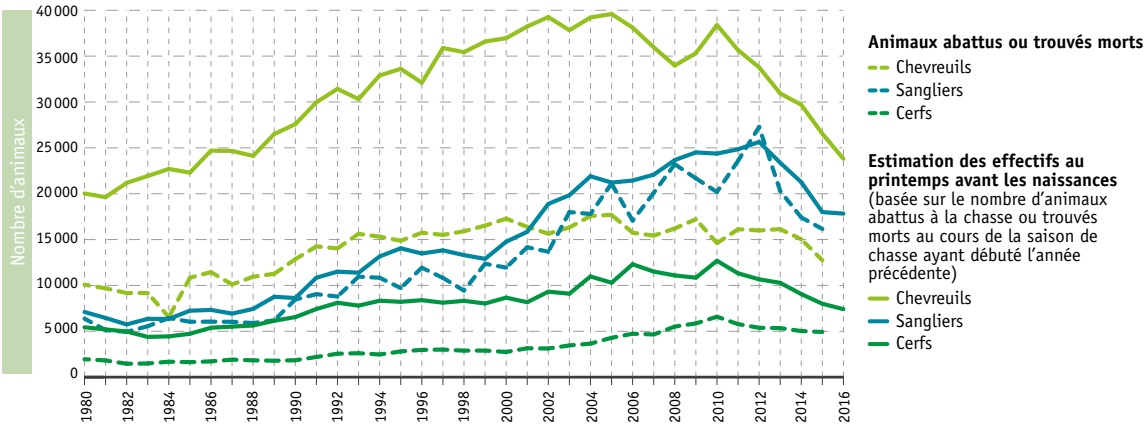

** De 2013 à 2016, données manquantes ou partielles pour certains cantonnements*

REEW 2017 – Source: SPW - DGO3 - DNF